



pension alimentaire après la majorité

Par **cholewa**, le **06/12/2010** à **17:39**

bonjour,j'ai quatres enfants issus de deux unions differentes 13 19 21 et 23ans;ence qui concerne le plus agé il a eu des problèmes de santé(glaucome aux deux yeux troubles psychiques)dès la naissance mais actuellement il travaille dans une institution spécialisée il touche un salaire,mais est reconnu à 80 pour cent d'handicap à la cotorep,je precise qu'une dame du centre et sa mère s'occupe à gerer son compte.pour sa part il ne veut pas me voir et de plus je n'ai plus d'autorité parentale pour lui.la question est:suis encore obligé de lui verser la pension alimentaire?concernant sa mi soeur de 19 ans elle est actuellement à la recherche d'un emploie mais a décidé d'arreter les etudes et pour ce fait je vous pose la meme question merci de bien vouloir m,éclairer

Par **Domil**, le **06/12/2010** à **17:52**

que dit le jugement ?